



**SANTE SOCIAUX
SAVOIE**

PROJET DE RÉSOLUTION 2025-2029

SYNDICAT CFDT DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE LA
SAVOIE

Congrès syndicat CFDT santé sociaux Savoie
20/11/2025

Projet de résolution

2025-2029

Préambule

Les présentes résolutions ont été élaborées pour donner une direction claire aux travaux que le syndicat devra entreprendre durant la mandature 2025-2029.

Le syndicat a la nécessité de s'adapter à son environnement, que ce soit le monde du travail, la société, les nouvelles technologies ou la crise climatique. Afin de répondre aux défis présents et futurs, le syndicat, organisé par des militants, est appelé à se réinventer. Les résolutions que nous vous présentons peuvent sembler classiques et modestes face aux évolutions actuelles. Et pourtant, construire un avenir commence par solidifier ses bases et consolider ces connaissances. C'est ce qu'ambitionne le projet de résolution 2025-2029.

Au cours de la période de 2021-2025, les ressources militantes ont connu un grand renouvellement. Pour cette raison, il est crucial de mettre en œuvre une stratégie qui vise à augmenter la syndicalisation des travailleurs, les compétences syndicales et l'implication des militants. Créer un collectif soudé et cohérent est tout aussi important. Il est également essentiel de développer des liens entre le syndicat et les sections syndicales. C'est pourquoi les résolutions insistent sur ces aspects.

En outre, proposer des perspectives de fidélisation et de formation, nous l'espérons, permettront de créer des fondations solides pour des résolutions tournées, à l'avenir, vers des sujets plus actuels, comme "les évolutions du travail à l'heure du changement climatique".

Enfin, le syndicat est une organisation dont la voix porte un message collectif. Il est donc capital de réinvestir les lieux d'échanges et de propositions. Que ce soit en interne, dans les différentes instances CFDT, qu'auprès des pouvoirs publics et des institutions d'État. Plusieurs points de ce texte abordent ce sujet.

La rédaction de ses résolutions tient compte des ressources militantes actuelles qui auront la charge de la réalisation de ce projet. C'est pourquoi, certaines parties sont peu approfondies, comme la partie IV "structurer l'action syndicale" et la partie V "Perfectionner la communication et l'implication des militants".

Néanmoins, nous espérons solliciter, de l'ensemble des adhérents représentés par les délégations des sections syndicales, une adhésion massive à ce programme.

Projet de résolution 2025-2029

Table des matières

Préambule	1
Partie I. Accroître les compétences des membres du bureau	3
Partie II. Renforcer la cohésion et la communication entre le bureau et les sections	3
Partie III. Améliorer la gouvernance et l'expertise syndicale	4
Partie IV. Structurer l'action syndicale au niveau du GHT	4
Partie V. Perfectionner la communication et l'engagement des adhérents	5
Partie VI. Dynamiser le développement et la syndicalisation	5
Partie VII. Déployer la formation syndicale	6
Partie VIII. Consolider le lien avec les structures CFDT	7
Partie IX. Élaborer des liens avec les institutions publiques	7

Projet de résolution

2025-2029

Partie I. Accroître les compétences des membres du bureau

- Considérant la nécessité de soutenir et de dynamiser l'activité des sections syndicales, qui est le cœur de notre action sur le terrain ;
- Considérant que l'efficacité de ce soutien repose sur la capacité des membres du bureau à fournir des conseils, des outils et une expertise de qualité aux sections ;

Le syndicat résout de mettre en place une politique de développement des compétences ciblée pour les membres de son bureau, avec les objectifs suivants :

1. Identifier les besoins en compétences

Un diagnostic des compétences des membres nouvellement élus sera réalisé. Il couvrira des domaines clés, tels que le droit du travail, la négociation collective, la communication, la gestion de conflit et la formation des militants.

2. Identifier les disponibilités

Le temps d'activité syndical de chaque membre de l'instance décisionnelle sera exposé afin de garantir un équilibre entre vie privée, activité professionnelle et travail syndical.

3. Identifier les besoins en formations

Les membres du bureau bénéficieront des formations dans les domaines où ils souhaitent s'investir dans l'activité syndicale départementale.

Partie II. Renforcer la cohésion et la communication entre le bureau et les sections

- Considérant que l'efficacité du syndicat repose sur la fluidité des échanges et la collaboration entre le bureau et ses sections syndicales ;

Le syndicat résout de renforcer les liens avec les sections syndicales en mettant en place les mesures suivantes :

1. Création d'un réseau de référents

Chaque membre de la commission exécutive sera désigné comme référent pour un groupe de sections syndicales. Il sera le point de contact privilégié, chargé de faire remonter les informations, de relayer les décisions du bureau et d'accompagner les sections dans leurs actions.

2. Développement du réseau cadre

Des référents seront spécifiquement désignés pour les cadres, afin de les mettre en lien avec le réseau fédéral, répondre à leurs problématiques spécifiques (statut, temps de travail, responsabilités). Ce réseau de référents contribuera à mieux comprendre leurs attentes et à renforcer le maillage local.

Projet de résolution

2025-2029

3. Instauration de moments de convivialité

Des rencontres informelles (moments de convivialité, moments temps d'échanges) seront organisées pour favoriser les échanges directs, la construction de liens professionnels et le partage d'expériences entre les membres du bureau et les sections.

Partie III. Améliorer la gouvernance et l'expertise syndicale

- Considérant que la qualité de notre représentation dépend de la formation continue de nos militants et de la structuration de notre action ;

Le syndicat résout d'agir sur plusieurs leviers pour améliorer son fonctionnement :

1. Formation des membres de l'instance décisionnelle

L'ensemble des membres de l'instance décisionnelle participera à des formations ciblées sur le fonctionnement du syndicat. Cela garantira une prise de décision éclairée et stratégique.

2. Dynamiser les commissions BASSMS

Les commissions BASSMS chargées d'apporter des connaissances, des retours d'expériences ainsi que de coordonner l'action territoriale seront renforcées. Elles seront des lieux d'expertise et de propositions pour les revendications et les actions de terrain.

3. Réorganisation des conseils de branche publique

Les conseils de branche publique seront restructurés pour être plus efficaces. Les sections syndicales seront impliquées dès l'élaboration des sujets et des revendications, de manière à ce que les propositions émanent directement du terrain.

4. Accompagnement à l'utilisation des outils

Les sections syndicales seront formées et accompagnées dans l'utilisation des outils numériques (bases de données, plateformes collaboratives) pour faciliter le partage d'informations et l'élaboration de revendications communes.

Partie IV. Structurer l'action syndicale au niveau du GHT

- Considérant la restructuration de l'offre de soins dans les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et l'impact de ces changements sur les conditions de travail ;

Le syndicat résout de structurer ses revendications au niveau du GHT en :

1. Identifiant un interlocuteur unique

Désigner un interlocuteur au sein du bureau, ou un groupe de travail, chargé de la coordination des actions syndicales entre les sections qui composent le GHT.

Projet de résolution

2025-2029

2. Établissant des revendications communes

Élaborer des revendications partagées et communes aux sections (sur les conditions de travail, les statuts, les évolutions de carrière) pour une plus grande cohérence et force de négociation.

Partie V. Perfectionner la communication et l'engagement des adhérents

- Considérant que la communication est au cœur de notre action syndicale et qu'une adhésion forte repose sur l'information et l'implication de nos membres;

Le syndicat résout de mettre en œuvre les mesures suivantes pour renforcer la communication avec ses adhérents :

1. Mettre en place un accompagnement numérique personnalisé

Un plan d'action sera mis en place pour accompagner les adhérents dans l'activation de leur espace en ligne. Des guides pratiques, des tutoriels vidéo et des permanences dédiées seront proposés pour les aider à se connecter et à se diriger vers les informations qui les concernent.

2. Faciliter l'accès aux outils numériques

Le syndicat s'engage à faciliter l'accès et la prise en main des différents outils mis à disposition par la CFDT, tels que les bases documentaires, les formations en ligne et les plateformes de partage.

3. Renforcer le lien avec les adhérents isolés

Pour ne laisser personne de côté, une attention particulière sera portée aux adhérents isolés, qu'ils soient géographiquement éloignés ou moins à l'aise avec les outils numériques. Des courriers physiques ou des appels téléphoniques seront mis en place pour maintenir le lien et s'assurer de leur bonne information.

4. Impliquer les militants dans les instances

Afin de favoriser l'engagement et l'ouverture de nos instances, les adhérents auront l'opportunité de participer aux conseils syndicaux. Cette initiative vise à leur donner une vision de l'intérieur et à valoriser leur implication.

Partie VI. Dynamiser le développement et la syndicalisation

- Considérant que le développement de notre syndicat est essentiel pour renforcer notre représentativité et notre capacité de négociation ;

Le syndicat résout de concentrer ses efforts sur les axes suivants :

1. Intégration des nouveaux adhérents

Pour combattre l'isolement, chaque nouvel adhérent sera intégré à un collectif d'accueil, que ce soit au niveau de sa section ou du département.

Projet de résolution

2025-2029

2. Soutien par un réseau fort et une présence physique

Le syndicat s'engage à apporter un soutien constant à ses adhérents et militants à travers la mise en place d'un réseau solide d'experts et d'un plan de permanences physiques régulières sur les différents sites d'implantation.

3. Développement de l'adhésion

Le syndicat s'engage à participer activement aux campagnes d'adhésion CFDT (Réponse à Emporter, Coup d'boost) et promouvoir l'adhésion vers l'ensemble des professionnels du secteur où le syndicat est implanté, en mettant en avant les bénéfices de l'adhésion, notamment en matière de défense individuelle et collective des droits.

4. Fidélisation des adhérents

La fidélisation sera un défi pour cette mandature. Pour y parvenir, le syndicat s'efforcera, par tous les moyens, de créer un sentiment d'appartenance.

5. Responsable de développement adjoint

Les postes à responsabilités étant doublés à l'exception du responsable de développement. Le syndicat proposera à l'un des membres du bureau un accompagnement spécifique afin de suppléer le responsable de développement au niveau des établissements privés.

6. Formation proposer l'adhésion

Promouvoir l'adhésion devrait devenir une pratique courante. Pour cela, les militants intéressés par le développement seront incités à participer à la formation "proposer l'adhésion".

Partie VII. Déployer la formation syndicale

- Considérant que la formation est un pilier essentiel pour renforcer les compétences, l'engagement et la représentativité de nos adhérents et de nos responsables syndicaux ;

Le syndicat résout de mettre en place une politique de formation ambitieuse, organisée autour des points suivants :

1. Plan de formation global

Un plan de formation syndicale sera établi pour l'ensemble des adhérents, des militants et des responsables. Ce plan couvrira des domaines variés, allant des fondamentaux du droit du travail et de la négociation à la maîtrise des outils de communication et à la gestion de projets.

2. Formation des nouveaux adhérents

Le syndicat insistera pour que chaque nouvel adhérent participe à la formation « Découverte de la CFDT ». Cette formation, courte et essentielle, permettra de présenter les valeurs, l'organisation et le fonctionnement du syndicat, et de faciliter l'intégration au collectif.

Projet de résolution

2025-2029

Partie VIII. Consolider le lien avec les structures CFDT

- Considérant que notre force et notre influence reposent sur la solidarité et la coordination avec l'ensemble des structures de la CFDT ;

Le syndicat résout de renforcer sa participation aux réunions, instances, et rencontres de la CFDT, en mettant en œuvre les actions suivantes :

1. Participation aux rencontres

Le syndicat s'engage à être représenté et à participer aux rencontres des responsables CFDT (Trésorerie, Formation, Développement, Organisation). Cette présence permettra de mieux comprendre les orientations de notre organisation et d'y contribuer.

2. Engagement dans les instances

Le syndicat sera également présent dans les instances professionnelles et interprofessionnelles de la CFDT. Une attention particulière sera portée aux rencontres avec l'Union Régionale Interprofessionnelle (URI), en participant à son assemblée générale, ses congrès, ses réunions territoriales.

3. Partage d'informations

Le syndicat proposera aux militants, la mise en place d'un système pour diffuser les informations et les décisions prises lors de ces différentes rencontres. Cela permettra de garantir une meilleure compréhension des orientations syndicales de l'ensemble de la CFDT.

Partie IX. Élaborer des liens avec les institutions publiques

- Considérant l'importance de faire entendre notre voix et nos revendications auprès des pouvoirs publics ;

Le syndicat résout de mener un travail de fond vers les institutions de l'État, en s'engageant sur les points suivants :

1. Établir des contacts

Le syndicat s'engage à établir et à maintenir des contacts réguliers avec les représentants des institutions de l'État concernées par notre secteur professionnel et géographique. Cela inclut les préfetures, les directions régionales des services de l'État, ou d'autres organismes publics pertinents.

2. Porter des propositions concrètes

Notre travail ne se limitera pas à la dénonciation des problèmes. Nous élaborerons des propositions concrètes et argumentées pour améliorer les conditions de travail, la qualité de vie au travail et les politiques publiques de notre secteur.

3. Défendre les intérêts des travailleurs

L'objectif principal de ce travail institutionnel sera de défendre les intérêts des travailleurs en influençant les politiques publiques et en veillant à la bonne application de la réglementation.